

La prime à la naissance permet de faire face aux premières dépenses liées à l'arrivée de votre enfant. Découvrez comment faire votre demande en ligne.

## Que vous faut-il pour faire votre demande?

Pour réaliser votre demande de Prime à la naissance sur caf.fr, il vous faut :

- une adresse mél valide,
- vos déclarations de revenus ou avis d'imposition des 2 dernières années,
- l'attestation du premier examen médical prénatal (facultatif).

**ATTENTION!** Si votre médecin n'a pas encore réalisé le premier examen prénatal et a confirmé votre grossesse, vous ne pourrez pas réaliser cette demande.

## Comment faire votre demande en ligne?

## Si vous êtes allocataire (Déclaration de grossesse non transmise)

- ① Une fois connecté(e) à Mon Compte, cliquez sur « Déclarer un changement » dans la rubrique « Mes démarches ».
- 2 Vous devez cocher la case « **Déclarer une grossesse** » puis compléter les différentes informations :
- •date de début de grossesse
- •date du premier examen prénatal,
- •coordonnées du médecin ou de la sage-femme ayant effectué l'examen.



③ Vous pouvez retrouver votre demande dans l'espace Mon Compte, rubrique « Suivre mes démarches ».

## Si vous n'êtes pas allocataire

1 Rendez-vous dans la rubrique « Mes services en ligne », « Faire une demande de prestation » puis cliquez sur « Prime à la naissance et allocation de base ».



2 Renseignez toutes les informations demandées concernant votre grossesse, votre état-civil, vos ressources et la composition de votre foyer.



3 Après avoir répondu précisément aux questions posées et avoir « Valider », votre demande est automatiquement transmise à la Caf.